



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer  
STGA/BIUC  
80000 AMIENS

[martine.carpeza@somme.gouv.fr](mailto:martine.carpeza@somme.gouv.fr)

Lille, le 27 août 2020

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet  
d'implantation d'un parc photovoltaïque situé sur la commune d'Amiens (80)  
N° d'enregistrement Garance : 2020-4691

Madame la Responsable,

Vous avez saisi le 12 juin 2020 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité  
en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le  
délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de  
l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête  
publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de la Somme – DREAL Hauts-de-France